

# Inondations, régime forestier et législation

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **82 (1931)**

Heft 3

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784701>

## **Nutzungsbedingungen**

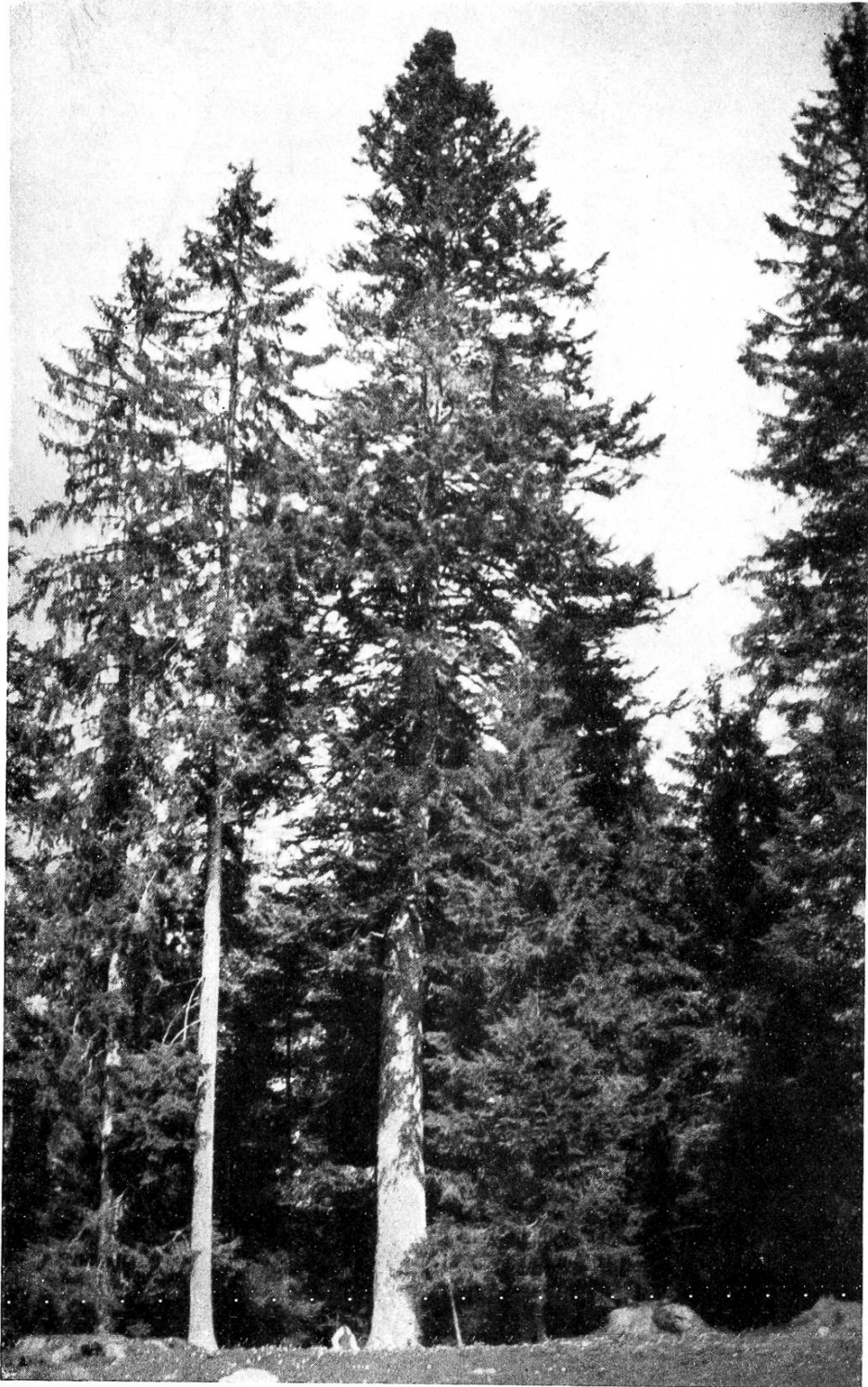
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Phot. P.-E. Farron, à Tavannes

SAPIN GÉANT SUR LES PATURAGES BOISÉS DE SAIGNELÉGIER  
Diamètre à 1,3 : 1,60 m. Hauteur totale: 42 m. Cet arbre remarquable a été brisé par l'ouragan, au mois de décembre 1930, à une hauteur de 22 m.



Phot. P.-E. Farron, Tavannes

DANS LES PATURAGES BOISÉS DE SAIGNELÉGIER

Recrû naturel de sapin blanc protégé par un  
buisson d'épine.

# JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

82<sup>me</sup> ANNÉE

MARS 1931

N° 3

## Inondations, régime forestier et législation.<sup>1</sup>

Les événements tragiques qui se sont produits du 1<sup>er</sup> au 5 mars 1930 dans le sud-ouest de la France (Plateau central et Pyrénées occidentales) sont encore trop présents dans les mémoires pour qu'il soit nécessaire de les relater longuement.

Pour ne pas allonger, nous ne prendrons en considération que ceux qui se sont passés dans le Plateau central. Cette partie de la France, qui comprend les Monts du Limousin, les Monts d'Auvergne et les Cévennes, forme un contrefort dont les eaux s'écoulent pour la plus grande part à l'ouest, en formant un des bassins de réception de la Garonne, qui reçoit de ce fait le Lot, le Tarn, grossi de l'Aveyron et de l'Agoût; au nord, où elles donnent naissance à la Loire, et d'autre part au sud, où l'Orb et l'Hérault prennent leur source, et s'écoulent dans la Méditerranée. L'altitude des montagnes oscille entre 1000 et 1700 m (l'Aigoual 1500 m, le Pic de Finiels 1700 m).

C'est le premier étage montagneux que rencontrent les nuages chargés d'humidité poussés par les vents d'ouest depuis le golfe de Gascogne et l'on comprend aisément que, lorsqu'ils sont surchargés d'humidité, la température moins élevée qu'ils rencontrent sur leur route les amène au point de saturation qui les transforme en chutes d'eau importantes.

A la fin de l'hiver dernier, cet état de choses s'aggravait encore du fait que le sol était, d'une part, gorgé d'humidité par les pluies considérables tombées dans cette région dès le mois d'octobre 1929 à février 1930 et, d'autre part, par celui aussi qu'à partir de 800 à 900 m, les montagnes étaient recouvertes d'une couche encore infondue assez considérable de neige.

<sup>1</sup> Voir l'*Illustration* du 15 mars 1930 et le numéro hors série de la même date consacré aux inondations. Lire aussi l'article signé Maurice Pardé, paru dans la *Revue des Deux Mondes* du 1<sup>er</sup> avril 1930.

Voici en effet, d'après l'Office national météorologique, pour quelques localités, les quantités d'eau constatées dans la période indiquée (les chiffres sont indiqués en millimètres et ceux entre parenthèses concernent les moyennes de la chute d'eau).

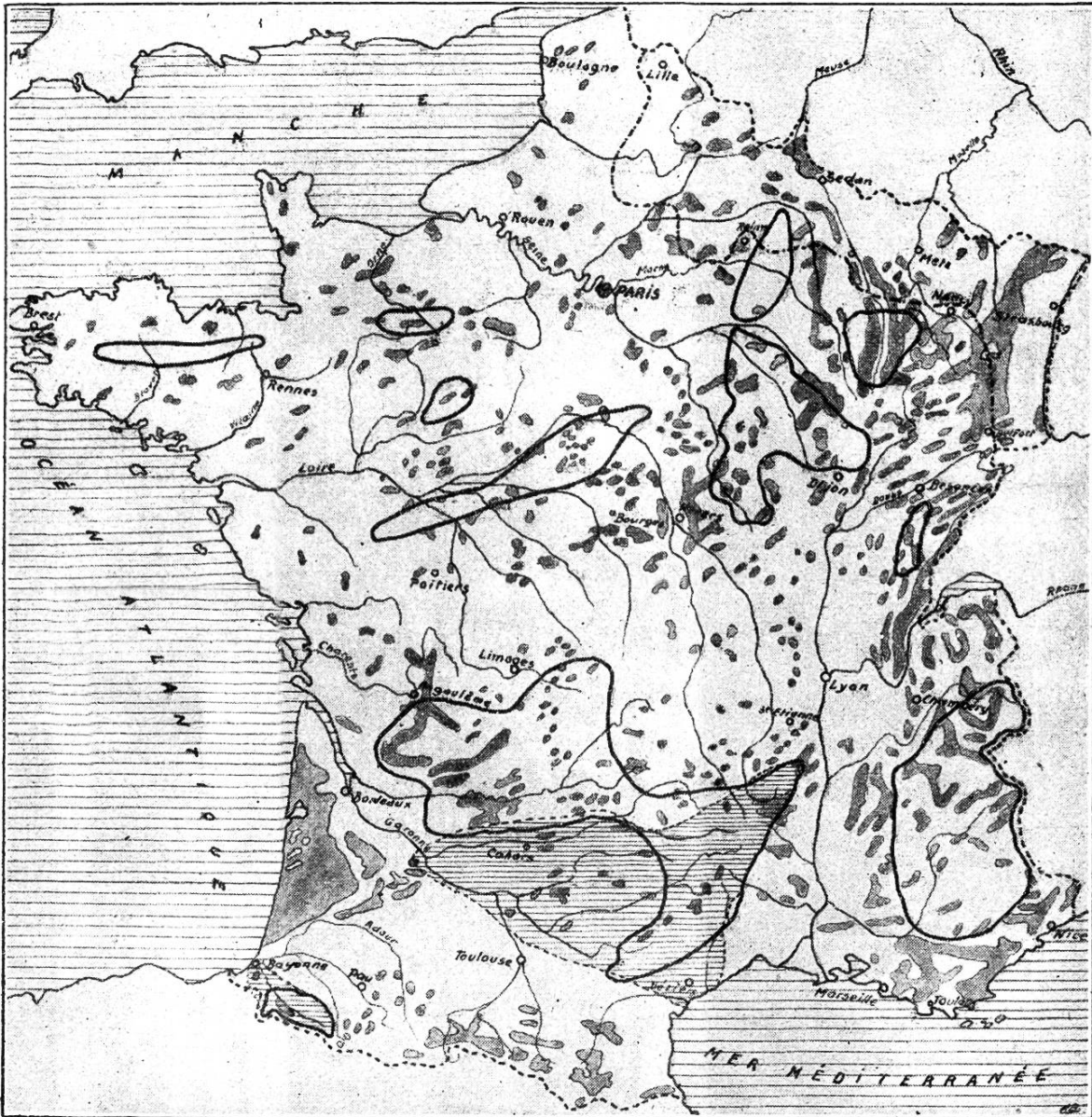
| Localités         | Oct. 1929 | Déc. 1929 | Janv. 1930 | Févr. 1930 |
|-------------------|-----------|-----------|------------|------------|
| Bordeaux . . . .  | 111 (91)  | 152 (72)  | 101 (67)   | 90 (52)    |
| Toulouse . . . .  | 80 (60)   | 56 (45)   | 59 (43)    | 68 (41)    |
| Montauban . . . . | 104 (63)  | 66 (47)   | 73 (47)    | ?          |
| Perpignan . . . . | 112 (61)  | — —       | 233 (60)   | 230 (38)   |

Observation : Pour novembre 1929, les lames d'eau tombées correspondaient à la moyenne et de ce fait elles n'ont pas été indiquées.

En l'espace de cinq jours, du 1<sup>er</sup> au 5 mars 1930, la quantité d'eau tombée augmente peu à peu, d'une manière effrayante. Le phénomène revêt peu à peu le caractère d'un cataclysme. En certains endroits du bord oriental du Massif central, la chute d'eau a été évaluée pour un seul jour à 800 ou même 900 mm, soit autant que la moyenne d'eau tombée à Paris en dix-huit mois !

Le débit des rivières, grossi par celui des torrents de montagne, a, de ce fait, enflé démesurément. Dans le Languedoc, à Béziers, la hausse de l'Orb a dépassé la plus grande crue enregistrée depuis un siècle. Elle a atteint, en ces quelques jours, 5 m. La crue du Tarn est, le 2 mars, de 4 m, le 3 mars, de 11,45. Un affluent de l'Agoût, le Thoré, monte à 10 m, l'Agoût lui-même, par endroits, de 13 à 14 m. Ce cours d'eau brise un pont suspendu à 22 mètres au-dessus de l'étiage dans un thalweg large de 60 à 70 mètres.

L'inondation prend en quelques heures des proportions énormes. Ses conséquences sont incalculables. Les propriétés sont dévastées sur une étendue considérable; la ligne de chemin de fer sur digue est emportée entre Toulouse et Bordeaux, près de Moissac, laissant les rails à nu; plus d'un millier de maisons sont détruites, on compte 300 victimes humaines. Les dommages matériels, évalués à plus d'un milliard, s'étendent sur douze départements. Par une chance providentielle, les digues de la Garonne tiennent, empêchant la ruine de Bordeaux.



Carte de la France publiée par l'Illustration, le 26 janvier 1929 (réduite).

Teinte grise: Forêts et massifs forestiers principaux.

○: Régions renfermant une proportion importante de terres à reboiser ou de forêts à restaurer.

La région marquée par des hachures horizontales est celle qui a été dévastée par les dernières inondations.

Il s'agit là du plus grand cataclysme enregistré en France du fait des eaux, depuis cent ans.

\* \* \*

Le déboisement a naturellement été mis en cause dans la recherche de l'origine du désastre et il vaut la peine de se demander si des coupes inconsidérées, ou simplement la coupe

rase pratiquée habituellement, ont pu contribuer à aggraver un état de choses dû à la pluviosité surabondante mentionnée ci-dessus ? Nous pouvons aussi nous demander si, sans parler de coupes abusives ou totales, le simple manque d'un boisement suffisant n'a pas contribué également à l'accumulation rapide, dans le fond des vallées, de cette quantité anormale d'eau tombée en quelques heures ?

La statistique nous apprend que la France a un coefficient de boisement de 18,7 % (celui de la Suisse est de 23,7 %. Il serait très supérieur si, au lieu de rapporter la surface forestière à la surface totale de la Suisse, on déduisait de celle-ci la surface totalement improductive, provenant des lacs et hautes régions alpestres.).

L'étude de la belle carte forestière établie par les soins du Service des eaux et forêts nous apprend que le Plateau central est une région moyennement boisée (à coefficient de boisement plutôt inférieur à la moyenne de la France), dépourvue de grands massifs de forêts, et que, à part certains reboisements appartenant à l'Etat et datant tout au plus d'une quarantaine d'années, comme le massif de l'Aigoual et les reboisements de la vallée du Lot en Lozère, la majeure partie des forêts est entre les mains de particuliers. Comme essences, dans la basse région, le régime du taillis est surtout celui du châtaignier; plus haut, les pins, surtout le pin noir d'Autriche. A l'Aigoual, on a reboisé avec les essences les plus variées.

Les propriétaires particuliers ont-ils procédé d'une manière spéciale, au cours de ces dernières années, à des coupes inconsidérées et peut-on admettre que ces exploitations ont contribué au cataclysme qui vient de se produire ?

Peut-être dans une certaine mesure, mais moins certainement qu'on est tenté de le penser en général.

Lorsque des inondations se produisent, le public est enclin trop souvent à rejeter, sans preuves suffisantes, la cause du sinistre sur le déboisement. C'est ce qui s'est passé notamment il y a vingt ans, lors de la crue de la Seine, qui a menacé si fort Paris. Or, il suffit de parcourir la région du Morvan, mise en cause à cette occasion, pour constater que la très grande majorité des forêts y est traitée en taillis de chênes et hêtres, relativement

peu exploités, parce que les bois de feu surabondants s'y vendent mal, et dont les coupes les plus abusives seraient du reste sans influence sur l'érosion des terres et le régime des eaux.

Il est certain, par contre, que les prix élevés obtenus surtout dans la période de l'après-guerre ont tenté bien des propriétaires de forêts, dans le Plateau central, comme ailleurs, et qu'il y a eu de ce fait certains abus de jouissance. On sait qu'en France toute liberté d'exploitation est laissée aux propriétaires de forêts particulières. Tout au plus rencontre-t-on, dans la loi, certaines restrictions en cas de défrichement. Dans la région qui nous occupe, la coupe blanche, ou rase, y est en usage comme dans la majeure partie du reste de la France. Et cela sans obligation de reboisement aucune. Trop souvent ensuite, le propriétaire est tenté de jouir de son terrain mis à nu d'une manière immédiate; on y met le bétail, ou plutôt on le loue, pour une rétribution souvent dérisoire, aux propriétaires de moutons transhumants, qui achèvent la destruction de l'herbe et la ruine du sol. On sait, en effet, que le mouton ne se contente pas de brouter l'herbe des pâturages, mais qu'il arrache encore cette dernière avec la racine, provoquant ainsi peu à peu l'affouillement et l'érosion.

Il a été dressé une carte destinée à montrer le mouvement de la population de la France dans ses divers départements. Son examen nous prouve que les régions à déboisement accentué ou à faible boisement correspondent trop souvent à celles qui souffrent de la dépopulation. D'autre part, le régime pastoral est un mal nécessaire, car le profit régulier et annuel du sol est un des seuls moyens de retenir le paysan à la terre. Or, les populations montagnardes ne sont déjà que trop tentées de quitter les hautes régions par l'attraction des villes, comme aussi par les facilités de la vie dans les centres urbains. Nous rencontrons ce même phénomène, non seulement dans le Plateau central, mais encore dans le Var, les Alpes Maritimes, certaines parties du Dauphiné, et dans bien d'autres régions alpestres.<sup>1</sup>

Il ne semble donc pas que l'abus dans la jouissance des forêts soit la cause principale des graves événements qui se sont pro-

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet la série de très intéressants articles, dus à la plume autorisée de l'économiste *Ludovic Naudeau*, qui ont paru en divers numéros de *l'Illustration*, du 26 janvier 1929 au 8 mars 1930.



duits et qui sont dus surtout à un excès énorme dans les chutes d'eau tombées trop abondamment, dans un laps de temps trop court.

Mais il est indéniable, d'autre part, que le régime défavorable de liberté des forêts privées n'a pu qu'aggraver le mal et qu'il n'est que temps d'étudier les remèdes à apporter à un état de choses préjudiciable, mais sujet à réformes.

Ces réformes préoccupent à juste titre, non seulement les autorités, mais encore la population française tout entière. Les travaux destinés à prévenir les érosions sont d'ordre fort divers. Ils peuvent se grouper en deux catégories de grands travaux suivantes :

- a) Les travaux qui sont du ressort du génie civil.
- b) Les travaux de reboisement destinés à éteindre le danger d'érosion dans le bassin de réception des rivières, ou qui ont pour but une meilleure répartition du domaine forestier sur l'ensemble du pays.

Les travaux d'ingénieur comprennent la création de grands bassins de réception destinés à se remplir en cas de sinistres et d'où l'eau s'écoulerait normalement dans le lit des rivières. De gigantesques travaux de cette nature ont été entrepris dans l'Amérique du Nord, à Miami. Mais, outre que nos pays d'Europe n'ont pas la richesse des Etats-Unis pour entreprendre des travaux de cette envergure, il est à peu près certain que des ouvrages de cette nature, même construits avec les matériaux les plus solides, comme par exemple le béton armé, courraient le plus grand risque de se détériorer en cas de non utilisation pendant un délai prolongé. L'histoire nous apprend, en effet, que les sinistres provenant d'inondations ne se produisent dans la région du Plateau central qu'à intervalles assez éloignés. Des inondations de même nature ont eu lieu, en effet, en 1875 et en 1907. On peut donc évaluer approximativement à un quart de siècle l'intervalle qui sépare deux sinistres importants.

Nos amis Français ont du reste admis depuis longtemps l'obligation d'étayer les travaux d'ingénieur sur le reboisement simultané dans le bassin de réception des torrents de montagne et nous savons qu'ils se sont bien trouvés de ce principe. Nous rappelons à ce sujet les travaux littéraires du D<sup>r</sup> F. Fankhauser, parus dans

le « Journal forestier suisse ». Et nous pouvons même dire que nos voisins de l'ouest se sont montrés nos maîtres et nous ont ouvert la voie à suivre dans le domaine de l'endiguement des torrents et de l'aménagement de leurs eaux. *(A suivre.)*

---

## **Politique forestière britannique.<sup>1</sup>**

(Suite.)

### **La création d'une forêt domaniale.**

Les deux buts que la « Commission forestière britannique » se proposait au début de son activité étaient :

- 1<sup>o</sup> de créer une forêt domaniale dont tant le traitement que l'aménagement puissent servir de modèles aux propriétaires de forêts particulières;
- 2<sup>o</sup> d'encourager l'initiative privée et de la favoriser, dans la limite du possible, par des subsides, des conseils et l'exemple donné.

L'Etat n'entendait pas s'immiscer dans la gérance des forêts particulières, et toute réglementation paraissait alors être inutilement vexatoire. Depuis, d'autres problèmes sont venus compliquer la tâche du personnel forestier d'Etat : par la constitution de petits domaines agricoles dans les centres de reboisement, il s'est par exemple efforcé de fixer, au cœur des nouvelles forêts, une population forestière. Un service d'expérimentation, aujourd'hui en pleine activité, a été mis sur pied; des écoles de gardes ont été créées, etc. On voit que le travail n'a pas manqué aux commissaires et à leurs lieutenants.

Le premier point du programme énoncé ci-dessus a été exécuté sans défaillance et, dans l'ensemble, avec succès. Ce n'est pas que les prévisions du comité d'Acland aient pu être entièrement réalisées. Mais si l'on considère la foule de tâches imprévues qui sont venues compliquer le travail du personnel forestier, on est étonné que le programme des plantations adopté en 1919 ait pu être serré de si près. La récapitulation suivante permet de comparer les prévisions et l'œuvre accomplie :

---

<sup>1</sup> Une erreur de reproduction s'est glissée dans la dernière partie de l'article précédent sur ce sujet. A page 32, 4<sup>e</sup> ligne, il faut lire : 1.197.286 ha et non pas 1.297.286 ha.